

ne peut être inférieure à 90% pour le premier prix, et 80% pour le 2^e prix, et 75% pour le 3^e prix. Ces prix sont accordés à titre de bourse d'études.

Ouverture des Cours

Les cours de l'École centrale de préparation et d'arpentage s'ouvrent en même temps que ceux de la Faculté des Arts, dans les premiers jours de septembre. L'année scolaire est divisée en trois termes :

A.—De la rentrée à la fin de décembre ;

B.—De janvier à Pâques ;

C.—De Pâques à la fin de l'année scolaire (fin mai).

Les étudiants sont soumis aux règles de l'Université Laval en ce qui concerne l'ordre et la discipline.

Contribution scolaire

La contribution scolaire est de \$75.00, divisée en trois paiements, chacun payable au commencement de chaque terme. Nul élève n'est admis à suivre les cours s'il n'est muni de sa carte d'inscription.

Cette contribution scolaire ne comprend pas la fourniture des livres et les frais de certificat.

Certificat de cours : \$2.00 ; certificats d'études : \$4.00 ;
Diplomes : \$8.00 et \$10.00.

Cours, interrogations et examens

Les élèves sont astreints à suivre les cours avec ponctualité. Toute absence, non motivée ou dont le motif ne serait pas trouvé satisfaisant par le directeur est notée, et six absences non justifiées durant le terme, dans un même cours, suffisent pour enlever à l'intéressé, le droit de se présenter, dans cette matière, à l'examen de la fin de l'année.